

ARRETE PERMANENT REGLEMENTANT LA CIRCULATION AU DROIT DES CHANTIERS COURANTS SUR LE RESEAU ROUTIER DE LA VILLE DE SARREBOURG

AVIS DE TENUE DE CHANTIERS COURANTS

(à transmettre au moins 2 semaines avant le démarrage du chantier)

LOCALISATION DU CHANTIER (Joindre un plan)

Rue : Jeanne d'Arc n° : 6.1 tronçon :

NATURE DES TRAVAUX

pose de fourreaux et chambres télécom dans le cadre du projet Moselle Fibre

Travaux exécutés par une entreprise

Permission de voirie :

N° : Date :

Travaux exécutés en régie par les services de la ville de Sarrebourg ou de la Communauté de Sarrebourg Moselle Sud

Service :

PERIODE PREVUE (Inférieure à 1 semaine)

Du : 22/05/2018 Au : 15/06/2018

MODE D'EXPLOITATION

TYPE	OUI	NON	REMARQUES (préciser le schéma CF)
Limitation de vitesse	X		30 km/h
Dépassement interdit	X		
Chaussée rétrécie	X		
Alternat inférieur à 100 m		X	150 ml / suivant schéma (F24)
B15/C18			
K10			
Feux tricolores	X		

CONTACT ENTREPRISE

Nom et adresse de l'entreprise : SOGEA EST BTP - Rue du général RASCAS BOULAY MOSELLE

Personne responsable du chantier : Thomas DAVREZ

Téléphone de permanence chantier 24h/24 : 06 01 65 02 95

Maître d'œuvre / d'ouvrage :

Date :

Signature / cachet

Entreprise : SOGEA

Date : 17/05/2018

Signature / cachet

SOGEA EST BTP
Rue du Général de Rascas
57220 BOULAY MOSELLE
Tél. 03 87 65 88 90 - Fax 03 87 66 97 93

Cadre réservé à la Ville de Sarrebourg

Les limitations des conditions de circulation relèvent de l'arrêté permanent :

- oui
- Oui, avec les restrictions suivantes :
- Non, au motif suivant :
- Aucune permission de voirie n'est délivrée
 - Les travaux relèvent d'un arrêté spécifique
 - Autre :

A Sarrebourg, le 18-05-2018

Signature / cachet



Pour le Maire
adjoint délégué

Roland KLEIN